

sevérité qui nous paraît extrêmement exagérée.

Il vient d'être signifié à cet employé, M. Jules B..., qui, après vingt-un ans de services fidèles et dévoués, constatés par des notes excellentes, était parvenu au poste de chef du bureau des expéditions à la grande vitesse, que la Compagnie retiendrait le cautionnement de 2,000 fr. remis par lui entre ses mains, sans préjudice d'une retenue annuelle de 200 fr. sur son traitement. Le même arrêt le révoque du poste supérieur qu'il occupait et le fait rétrograder au niveau des employés les plus subalternes.

Nous ne pouvons que considérer comme excessive la sévérité avec laquelle la Compagnie frappe un homme honorable et un de ses meilleurs serviteurs. Parmi les récents décrets administratifs de la compagnie du Nord, citons encore une condamnation analogue prononcée contre M. Guillaice, chef de la gare de Vervins, victime, lui aussi, mais de la brutalité allemande.

Nous avons déjà dit dans quelles circonstances ce fonctionnaire fut brutalisé, violé, pillé, et même arrêté, s'il nous en souvient, pour avoir défendu ses règlements contre l'insolence d'un officier de l'armée d'occupation.

Se voyant ainsi privé de l'avancement qu'il devait à ses longs travaux, M. Guillaice n'a pas accepté l'emploi subalterne que la Compagnie daignait lui offrir.

Nous lisons le Journal de la Société agricole du Brabant.

Les espérances que l'on avait conçues relativement à la peste bovine dans les environs d'Audenarde ne se sont pas réalisées; dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler, de nouveaux cas se sont déclarés à Leupegem, à Eyne, Mooreghem et Melden; trente-et-une bêtes à cornes, tant suspectes que malades, y ont été abattues dans cinq étables.

D'après les informations qui ont été prises, ces nouveaux cas sont dus aux communications qui ont été établies avec des personnes habitant les lieux précédemment infectés.

La plus sévère surveillance est exercée pour chercher à isoler ces foyers de la maladie.

Des autres localités de notre pays, où la peste bovine a régné dans ces derniers temps, les nouvelles sont très bonnes: aucun cas ne s'est plus déclaré, ni à Corbion, ni à Colobannes, ni à Tournai, ni à Poperinghe.

Le typhus contagieux continue ses ravages en France. Les journaux agricoles de ce pays nous font connaître qu'il régnait avec violence dans les environs de Paris, et nulle part, dans les départements, on ne signale une amélioration.

Le tribunal correctionnel de Valenciennes, dans son audience du 5 janvier 1872, a rendu 3 jugements pour infractions aux lois sur l'épizootie.

Un cultivateur et deux marchands de bestiaux ont été condamnés chacun: 1°. à une amende de seize francs, 2°. à une amende de deux cents francs, 3°. à une amende de trois cents francs. Tous trois solidairement à mille francs de dommages intérêts envers le cultivateur à qui deux vaches contaminées ont été vendues; enfin à rembourser à l'Etat la somme qu'il devra compter pour indemnité au propriétaire d'un taureau atteint du typhus par suite de son contact avec les bestiaux contaminés et qui a dû être abattu.

La deuxième a été suivie contre un marchand boucher de Denain qui a été condamné à seize francs d'amende.

Et la troisième contre un cultivateur de Valenciennes qui a été condamné à vingt-cinq francs d'amende.

Actes officiels

PARTIE OFFICIELLE.

Versailles, 9 janvier 1872. Le président de la République française promulgue la loi dont le teneur suit: Article 1er. — Provisoirement et par dérogation à l'article 1er de la loi du 11 avril 1831, pourront être admis à la pension de retraite, à titre d'ancienneté, après vingt-cinq ans accomplis de service effectif:

Sur leur demande, les officiers et assimilés en activité de service; D'office, les officiers et assimilés en non activité, pour infirmités temporaires ou par mesure de discipline.

Art. 2. — Ils auront droit, dans l'un et l'autre cas, et quelle que soit leur ancienneté de grade, au minimum de la pension de ce grade, augmenté, pour chaque campagne, d'un vingtième de la différence du minimum au maximum.

Art. 3. — Les officiers et assimilés, exceptionnellement admis à la retraite en vertu de la présente loi, resteront soumis, pour le service dans les réserves, aux obligations qui pourront être imposées par les lois d'organisation de l'armée aux officiers à retraiter dans les conditions ordinaires. Délibéré en séance publique, à Versailles, le 5 janvier 1872.

6e CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.

(Suite.)

L'auditoire est considérable. Toute les places sont occupées avant l'entrée du conseil.

On veut assister à l'interrogatoire de Pigerre, celui que l'accusation nous présente comme le chef du peloton d'exécution qui a massacré les otages. Ses dénégations et son imperturbable sang-froid ont donné un relief à ce singulier personnage, dont nous ne connaissons le vrai rôle, dans les massacres de mai, qu'après les dépositions des témoins détenus à la Roquette avec les victimes du 24 mai.

Aux charges accablantes déjà portées contre lui par ses co-accusés, Pigerre a répondu qu'il était victime d'un complot tramé contre lui dans la prison. C'est l'histoire du Courrier de Lyon, a-t-il; mais la lumière se fera, et des témoins établiront que je n'étais pas à la Roquette pendant les exécutions!

M. le colonel de la Porte conduit avec beaucoup de tact et de rapidité les nombreux interrogatoires. Les accusés Hure, Poidevin, Héroult, Lesnéchal, Larmeroux, Fortin, Pochiu, Denai, Wattier sont successivement interrogés; ils étaient de garde à la Roquette pendant les derniers jours de mai, mais tous se défendent d'avoir pris part à l'assassinat.

Ils reconnaissent que les hommes du peloton d'exécution furent recrutés dès 2 heures du matin, et leurs affirmations à cet endroit semblent aggraver la situation du directeur François, qui persiste à nier qu'il sût y avoir le soir une exécution d'otages.

L'interrogatoire de Pigerre provoque dans l'auditoire un redoublement d'attention. C'est lui, d'après l'accusation, qui aurait commandé le peloton d'exécution.

Il en est fortement accusé par Romain Picon, Vattier et Latour. Romain, ajoute même ce détail caractéristique: c'est que Pigerre, trouvant que les otages ne descendaient pas assez vite, s'en serait pris à lui, aurait dégainé et lui aurait lancé un coup de sabre à la porte du greffe.

A la descente du petit escalier de service, Vattier, lampiste, l'a vu frappant de son fourreau de sabre sur tout ce qui l'entourait, parce que la porte donnait dans la cour de l'infirmerie ne s'ouvrait pas assez vite.

Pigerre nie tout cela et invoque le témoignage de personnes que l'instruction n'a pu trouver; lesquelles, dit-il, pourraient prouver que le 24 mai, il était à la barrière du Combat et non à la Roquette.

M. LE PRÉSIDENT. — Pigerre, vous êtes accusé d'assassinat. Votre système de défense ne réussira pas devant les charges accablantes qui pèsent sur vous.

PIGERRE. — Je suis innocent de l'assassinat des otages, et je prouverai par témoins qu'il y a eu entente contre moi entre quatre de mes co-accusés, Romain, Picon, Latour et Wattier. Wattier, qui me charge aujourd'hui, a dit un jour dans la prison à Jansoulé: « Je suis avec de rudes canailles, ils ont mis tout le paquet sur un. »

On me mit en cellule, et je remercie celui qui avait pris cette mesure à mon égard, car, seul, livré à moi-même, j'ai pu me rappeler l'endroit où je me trouvais le 24 mai.

Ce jour-là j'étais à la barrière du Combat avec mes hommes. Je m'occupais de la nourriture de mes hommes, et il est impossible qu'aucun des surveillants de la Roquette puisse affirmer m'avoir vu. J'ai toujours ignoré l'assassinat des otages.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Est-il possible que vous n'avez rien su? Puisque vous aviez, dans l'instruction, été allé à la Roquette le 27 et est certain que vous avez dû, même dans votre système, apprendre dès ce moment les massacres du 24. Peut-on croire que vous, un chef de bataillon, qui avez lutté jusqu'à la dernière heure, vous ayez ignoré ce que tout le monde savait?

PIGERRE. — Non, je n'ai rien su. — Il n'y avait plus aucun commandement, on ne recevait plus d'ordres, je ne pouvais rien savoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aurez à répondre aux nombreux témoins qui viendront affirmer que vous avez amené à la Roquette le peloton d'exécution, le 24, au soir, et que vous avez commandé le massacre.

AUDITION DES TÉMOINS.

M. le président déclare qu'avant de passer à l'audition des témoins, il va être donné lecture des procès-verbaux d'autopsie rédigés par MM. les docteurs Tardieu et Bergeron.

Sur l'invitation du président, le greffier, M. Duplan, lit ces deux pièces, qui sont ainsi conçues:

Autopsie du cadavre de Mgr Darboy.

Le corps de Mgr Darboy a été embaumé le 28 mai, par les soins de MM. Desormeaux, chirurgien de l'hôpital Necker; et Durand. Ces deux honorables confrères nous ont transmis le procès-verbal relatant l'état du cadavre de Mgr Darboy.

Il n'existait sur le cadavre aucune trace de mutilation.

Le pouce et l'index de la main droite avaient été fracturés par une balle.

Trois plaies existaient au côté droit, à la base de la poitrine, vers les fausses côtes. Les trois plaies distinctes formaient un triangle.

Les trois projectiles ont traversé le corps et sont sortis dans la région lombaire gauche, après un trajet oblique en bas et en dedans.

Il existait trois plaies à la base et sur le côté de la poitrine, une antérieure, large, paraissant produite par une balle de fusil à tabatière; les deux autres, postérieures, plus petites, faites par des balles de chassepot.

Les trois coups de feu qui ont atteint Monseigneur, ont été tirés de côté et par des gens placés à sa droite.

Les deux doigts de la main droite ont pu être brisés par l'une des balles qui ont atteint la poitrine. L'autopsie n'a pas été faite, mais les médecins qui ont procédé à l'embaumement ont observé que le liquide conservateur injecté par les gros vaisseaux sortait par les plaies antérieures; ce qui les avait conduits à penser que le cœur ou de gros vaisseaux avaient été ouverts par les balles.

Autopsie du cadavre de M. Bonjean

Les notes relatives à l'examen du cadavre du président Bonjean nous ont été communiquées par notre ami le docteur Ollivier, professeur agrégé à la Faculté de médecine, qui a procédé à l'embaumement du corps.

On a constaté sur le corps du président Bonjean la trace de vingt coups portés avec le talon du pied ou la crosse d'un fusil. Les blessures existaient, une à la joue gauche, en avant de l'oreille; la balle a pénétré dans le crâne, ouvert largement. Une seconde blessure existait au-devant du cou; la gorge était ouverte et le larynx brisé. Un troisième coup de feu avait fracturé la clavicle droite.

Une autre avait atteint le bras droit, vers son tiers supérieur. Deux autres coups de feu avaient atteint et fracturé l'index et le doigt annulaire de la main droite.

Le bras gauche avait, dans son tiers moyen, été atteint de dix coups de feu. L'os du bras, l'humérus avait été fracturé en deux endroits. On a observé une plaie au bas-ventre, deux aux testicules.

Neuf coups de feu avaient atteint les membres intérieurs: trois à la cuisse gauche, deux à la jambe, une au gros orteil du pied gauche.

Enfin deux balles avaient atteint et fracturé les deux os de la jambe droite, faisant une large et profonde plaie. Un dernier coup de feu avait fracturé le talon du pied gauche.

La blessure existant en avant de l'oreille gauche a été faite par un coup de feu tiré de côté, le corps étant tombé à terre. Ce coup a dû être le dernier, le coup de grâce.

Les dix-neuf premiers coups de feu avaient atteint le ventre, les bras, les jambes; la gorge avait été ouverte, et cependant aucune de ces blessures n'était immédiatement mortelle.

M. Bonjean, atteint de dix-neuf balles, est tombé vivant encore; le coup tiré à l'oreille a amené la mort.

Aussitôt après la lecture de ces procès-verbaux, M. le président donne l'ordre d'introduire le premier témoin.

Demain nous publierons les plus importantes dépositions.

On peut citer au nombre des principaux témoins: M. Amaudru, vicair de Notre-Dame-des-Victoires; M. Bayle, vicair général; M. Chevriaux, proviseur au lycée de Vanves; M. Guasco, secrétaire de M. Bonjean; M. de Marsy, vicair de Saint-Vincent-de-Paul, et M. Lamazou, curé de la Madeleine.

Faits Divers

Le Courrier des Etats-Unis, du 26 décembre dernier, raconte en ces termes un accident arrivé sur le chemin de fer d'Ottawa à Toronto (Canada), à un train spécial dans lequel se trouvait le grand-duc Alexis, fils aîné du czar, qui voyage en ce moment dans cette partie du monde.

Le mardi 19, le grand-duc Alexis et sa suite sont partis d'Ottawa pour Toronto dans un train spécial composé de quatre wagons Pullmann. Le train filait ses vingt-cinq milles à l'heure, lorsque, parvenu presque à la fin de la ligne de Brookville, les deux derniers wagons, dans l'un desquels était le grand-duc, ont fait subitement un bond de côté et, se détachant du reste du train, ont poursuivi leur route en sens oblique à travers les champs couverts de neige.

Au bout d'un moment, ces wagons vagabonds ont pu être arrêtés, et l'on a constaté que leur intérieur offrait un aspect parfait du chaos. Les voyageurs étaient à table quand l'accident s'est produit, et la secousse avait établi une telle confusion entre les plats, les comestibles qui contenaient et les personnes qu'ils mangeaient, qu'il était difficile au premier coup d'œil de distinguer les uns des autres.

Le grand-duc avait piqué une tête dans la soupière, et l'amiral Posselt était coiffé d'un saladier. Du reste, personne n'avait de mal, mais tout le monde était empêtré dans la sauce, et des légumes assortis adhéraient avec persistance aux cheveux et à la barbe de chacun.

Quelques minutes ont suffi pour débarasser les voyageurs des aliments qui s'étaient violemment annexés à eux, et ils ont eu la satisfaction d'apprendre que l'accident provenait d'un rail brisé. Après quoi ils se sont installés dans les wagons restés sur les rails, et sont arrivés à Toronto à onze heures et demie, et par 5 degrés au-dessous de zéro.

Un cas extraordinaire de cécité, spontané, foudroyant et sans exemple dans les annales de la médecine, s'est produit dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode.

Le 24 décembre dernier veille de Noël, un jeune homme âgé de vingt-deux ans, bien constitué et exempt de maladie corporelle, le sieur C. J..., se rendit dans la soirée à son estaminet, pour y fumer sa pipe et prendre son verre de bière. On y fumait, comme d'habitude, énormément.

A peine ce jeune homme y était-il depuis une demi-heure, qu'il ressentit une certaine sensation aux yeux, et ne vit plus personne. Il était aveugle! Il dut être reconduit chez lui.

Des soins intelligents donnés à ce malheureux par un médecin spécialiste font espérer qu'il recouvrera la vue.

On lit dans le Pall Mall d'hier soir:

Frederick Jones, âgé de vingt-et-un ans, a été p-nu ce matin, à huit heures, par les mains du bourreau, dans la geôle de Gloucester. Jones, on s'en souvient, avait coupé la gorge d'une jeune femme nommée Emily Gardner, à laquelle il avait adressé ses hommages et qui les avait repoussés. Le crime fut commis la nuit d'un dimanche dans une sombre ruelle. Le crime perpétré, Jones retourna chez lui et indiqua l'endroit où se trouvait le corps de sa victime. Sa déclaration portait que la fille l'attaqua la première et qu'il se défendit; mais elle se servit de son arme et le raissa dont il se servit à son tour. Elle fut tuée par lui des mains de celle-ci, puis il s'en était servi pour lui couper le cou. Après sa condamnation, Jones lit des aveux complets. Il déclara que la jalousie l'avait porté à commettre ce crime. Il s'était armé d'un rasoir, et ayant voulu lui arracher l'aveu qu'elle

payait de retour son amour pour elle, sur le refus de sa fille, il lui avait coupé la gorge. Il avait aussi voulu se tuer, mais le courage lui avait manqué.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES

8 janvier. — Victor Claes, 27 ans, tisserand et Charlotte Callewaert, 20 ans, j... — Etienne Bové, 21 ans, tisserand, et Thérèse Vanderheyden, 21 ans, tisserande. — Théophile Caucheteux, 22 ans, employé de commerce, et Céline Thouquet, 17 ans, sans profession. — Jules Delplanque, 27 ans, chaudronnier, et Zulma Castel, 20 ans, tisserande. — François Delsau, 27 ans, tisserand, et Marie Blankaert, 25 ans, tisserande. — Jean Bte Dhondt 30 ans, monteur d'appareils, et Elisa Corne, 28 ans, tisserande. — Henri Dezitter, 22 ans, tailleur, et Marie Cenninck, 18 ans, tailleurse. — Isidore Gillon, 36 ans, fleur, et Maria Catel, 24 ans, fleur. — Achille Masurel, 21 ans, fleur, et Julienne Huque, 20 ans, fleur. — Edmond Ransmant, 29 ans, tisserand et Marie Van Loven, 25 ans, tisserande. — Henri Boterdael, 29 ans, tisserand, et Jeanne Ervild, 23 ans, tisserande. — Fidèle Simon, 29 ans, tisserand, et Apoline Chantray, 23 ans, fleur. — Julien Nuytens, 21 ans, tisserand et Flore Beque, 19 ans, tisserande. — Félix Debouvere, 27 ans, journaliste, et Silvie Chavatte, 18 ans, journalière. — Auguste Verheyde, 33 ans, apprêteur, et Léonie Verschelde, 26 ans, tisserande. — Jules Renard, 24 ans, fleur, Coralie Lecomte, 24 ans, j... — Charles Merchez, 27 ans, tisserand et Adèle Constant, 23 ans, tisserande, Célestin Lambrecq, 44 ans, tisserand, et Adèle Harboux, 38 ans, m... — Charles Beckmans, 26 ans, teinturier, et Pétronille Everaert, 27 ans, j... — Alphonse Menart, 22 ans, fleur, et Flore Cateau, 21 ans, fleur. — Fidèle Leclercq, 31 ans, tisserand, et Sophie Lecomte, 37 ans, ménagère. — Auguste Mahieu, 29 ans, chaudronnier, et Flore Buisine, 24 ans, ménagère. — Emile Cassette, 28 ans, agent de police, et Marie Declercq, 20 ans, bobineuse. — Albert Bouquillon, 29 ans, ourdisseur, et Adèle Franchomme, 27 ans, bobineuse. — Alphonse Deledalle, 27 ans, fleur, et Marie Watine, 20 ans, fleur. — Jean Bte Dujardin, 23 ans, fleur, et Léonie Callewaert, 29 ans, soigneuse. — Louis Morel, 23 ans, fleur, et Maria Quenoy, 24 ans, fleur. — Constantin Dubar, 27 ans, tisserand, et Sophie Agache, 29 ans, bobineuse. — Henri Halluin, 27 ans, tisserand, et Joséphine Lefebvre, 21 ans, tisserande. — Jules Daverton, 27 ans, fleur, et Palmyre Geroy, 22 ans, tisserande. — Alfred Rehoux, 23 ans, journaliste, et Zoélie Bonave, 22 ans, sans profession. — Pierre Farvacques, 30 ans, entrepreneur, et Lucie Bayart, 29 ans, sans profession. — Emile Debruyne, 23 ans, fleur, et Elisa Leynaert, 29 ans, ratacheuse. — Alexandre Dumas, 22 ans, employé de commerce, et Céline Belloy, 24 ans, sans profession.

NAISSANCES

7 janvier. — Zoé Desmerck, rue de la Chaussée. — François Debruyne, rue Saint Jean. — Edouard Soudan, rue des Longues Haies. — Jeanne Pynaert, rue des Longues Haies. — Henri Bauduin, au Fontenoy.

8 janvier. — Henri Renard, au Fontenoy. — Marie Lernoold, rue de Lannoy. — Stéphanie Rossel, rue de la Lys. — Paul Gruart, rue de la Paix. — Pierre Vermeire, rue du Parc.

9 janvier. — Jeanne Arbon, rue de la Croix. — Charles Sergent, rue de Lille. — Edmond Fyde, au Petit Beaumont. — Remy Lasou, Grande rue. — Blanche Vandaele, rue d'Inkermann. — Emile Vallée, rue de la redoute. — Alexandre Donné, Gde rue.

10 janvier. — Henri Mulebecq, rue du Balon. — Louis Henry, au cul de Four. — Léon Heuls, rue de la Fosse aux Chênes.

11 janvier. — Charlotte Bulteau, à l'Epeule. — Henri Decoyet, rue de la Guinguette. — Camille Jouret, Basse-Masure. — Auguste Robaey, rue de la Fosse aux Chênes. — Henri Leclercq, au cul de Four. — Pélagie Van Meurs, rue des Longues-Haies. — Palmyre Dubucquoi, au Chemin de l'Union. — Jean Baptiste Tettelin, au Trichon.

DÉCÈS

7 janvier. — Victorine Delcroix, 3 mois. Basse-Masure. — Esnerck présenté sans vie, rue de la Chaussée.

8 janvier. — Marie Lecomte, 2 ans, à l'Epeule. — Marie Perret, 70 ans, rentière. Basse-Masure. — Denis Vantier, 1 mois, au Petit Beaumont. — Hortense Legrand, 9 mois, rue de la Redoute.

9 janvier. — Sanchagrin Dibelain, 77 ans, journalier, à l'Hospice. — Célestin Vannès, 2 ans, à l'Epeule. — Adèle Gardé, 5 mois, au Fort de Messine. — Paul Gruart, 1 jour, rue de la Paix. — Joseph Tjampens, 8 mois, rue du Moulin de Roubaix. — Lucie Vandembulle, 11 mois, rue des Longues Haies. — Emmanuel Verlinde, 1 an, rue du Moulin de Roubaix. — Julienne Vanderstichelen, 38 ans, journalière, rue Saint Jean. — Philomène Beque, 2 ans, rue du Luxembourg.

10 janvier. — Leleu Berthe 9 mois au Pile. — François Naert, 4 mois, rue des Récollets. — Céline Leman, 10 mois, rue de l'Ommelet. — Philomène Debaets, 1 an, au cul de Four. — Adolphe Vandembroucke, 8 mois, rue Saint Jean. — Marie Ducoulombier, 72 ans, ménagère, place du Trichon. — Henri Parent, 1 an, rue de Lille.

11 janvier. — Stéphanie Carelbergh, 1 an, rue des Longues Haies. — Jean Baptiste Selliez, 1 an, Basse-Masure. — Florentine Temmerman, 2 ans, au Fort Mullier. — Marie Malandrin, 4 ans, rue Saint Georges. — Léon Cateau, 1 an, rue Saint Antoine. — Jean Baptiste François, 83 ans, journalier, rue du Curé. — Richard présenté sans vie, au Trichon. — Charles Delbar, 46 ans, tisserand, à l'Hospice.

BOURSE DE PARIS

du 12 Janvier
Rente 3 p. % 56 15
— 4 1/2 p. % 82 22
Nouvel emprunt 91 10

Commerce

Havre, 12 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes, 15,000 b.; marché moins animé, mais prix tendus pour toutes les sortes.

Liverpool, 12 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Plèinement, ventes, 15,000 b.; marché actif, prix plutôt plus cher.

Liverpool, 11 janvier.
Bonne demande. Ventes 15 ou 20,000 balles, ferme. Louisiana 10 3/4. Georgie 10 1/2. Omra. 8 1/8. Dholrah 8 1/2. Bengale 6 5/16. Arrivages, 3,000 b.

Londres, 11 janvier.
Liverpool de nouveau s'améliorant, Orléans, 10 13/16, à livrer tenu 10 7/8. Amérique 10 5/8. Arrivages, 3,000 h.

New-York, 10 janvier.
Upland, 21 c. 3/8
Chicago 4 fr. 87 1/2. — Or, 108, 3/4.

A New-Orléans, le low middling revient à 137 fr. » au Havre.
A Savannah, le low middling revient à 133 fr. » au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles:

	Expéditions			Stock	Recette
	Anglet.	France.	Contin.		
Samedi...	12	2	1	514	18
Lundi....	22	11	»	523	24
Mardi....	20	»	»	237	21
Mercredi. 11	13	4	9	522	18
Jeudi....	»	»	»	»	27
Vendredi	»	»	»	»	25
Total en 5j.	63	28	10	133	

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Mercredi 15 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

Du Brome

Action du Brome sur l'économie animale: Expérience. Traitement de l'empoisonnement par le Brome. Recherches médico-légales. Etude du Brome de potassium. Recettes scientifiques.

Cours public de Physique.

Lundi 17 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

1° Les baromètres.
2° Recettes scientifiques.

CHEMIN DE FER

DE SÉVILLE, XERÈS, CADIX.

PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN SEMESTRE D'INTÉRÊTS.

AVIS. — Depuis le 25 novembre, le coupon d'intérêt du 1^{er} semestre de 1871 est payé à la caisse de MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèrent à la transaction du 31 avril 1870.

Le semestre d'intérêt st de CINQ FRANCS pour chacune des obligations que la transaction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 1.42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circulation.

Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhérer à la transaction, devant être ouvert très prochainement, les obligataires qui voudront toucher le montant du coupon payé par anticipation sont invités à envoyer immédiatement leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, chargés d'effectuer le paiement. 1590

AVIS

AUX MARCHANDS DE LAIT

Tous les marchands de lait sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu le jeudi 11 janvier, et le dimanche 14 du même mois, chez M. Desbouvres, rue Pavée, à 6 heures du soir, pour s'entendre sur des résolutions qui concernent leurs intérêts.

Spécialité de dentiers en tous genres

Traitements spéciaux pour le

REDORESSEMENT DES DENTS

VERBAUGGÈE

DENTISTE.

BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES

RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

EN VENTE

CHEZ J. REBOUR, IMPRIMERIE-LIBRAIRE

1, RUE NAIN, 1

ALMANACH DE ROUBAIX

PRIX: 15 Centimes